

GUIDE



conseil municipal des jeunes

FLEURIUX SUR L'ARBRESLE



# JEUNES ET CITOYENS : LE CMJ C'EST QUOI ?

Le CMJ est le **conseil municipal de jeunes**. Il a pour objectif de permettre aux jeunes de donner leurs idées, de réaliser leurs projets et d'évoluer au sein de leur village en les aidant à devenir des citoyens responsables et engagés dans la vie de leur village.

Il sera composé de **12 conseillers** habitant à Fleurieux sur l'Arbresle et scolarisés en classe de CM1, CM2, 6ème et 5ème.

Les jeunes élus disposeront de 2 ans pour exercer leur mandat :

Deux ans, cela laisse du temps pour réaliser des projets !!

## Qui peut être candidat ?

Tous les jeunes de Fleurieux scolarisés en classe de CM1-CM2-6ème et 5ème quel que soit leur établissement scolaire et ayant l'auto-risation parentale.

## Qui peut voter ?

Tous les jeunes qui habitent sur la commune de Fleurieux sur l'Arbresle et qui sont scolarisés en classe de CM1-CM2-6ème et 5ème.

N'oublie pas ta carte d'électeur à récupérer en mairie.

## Engagements des conseillers

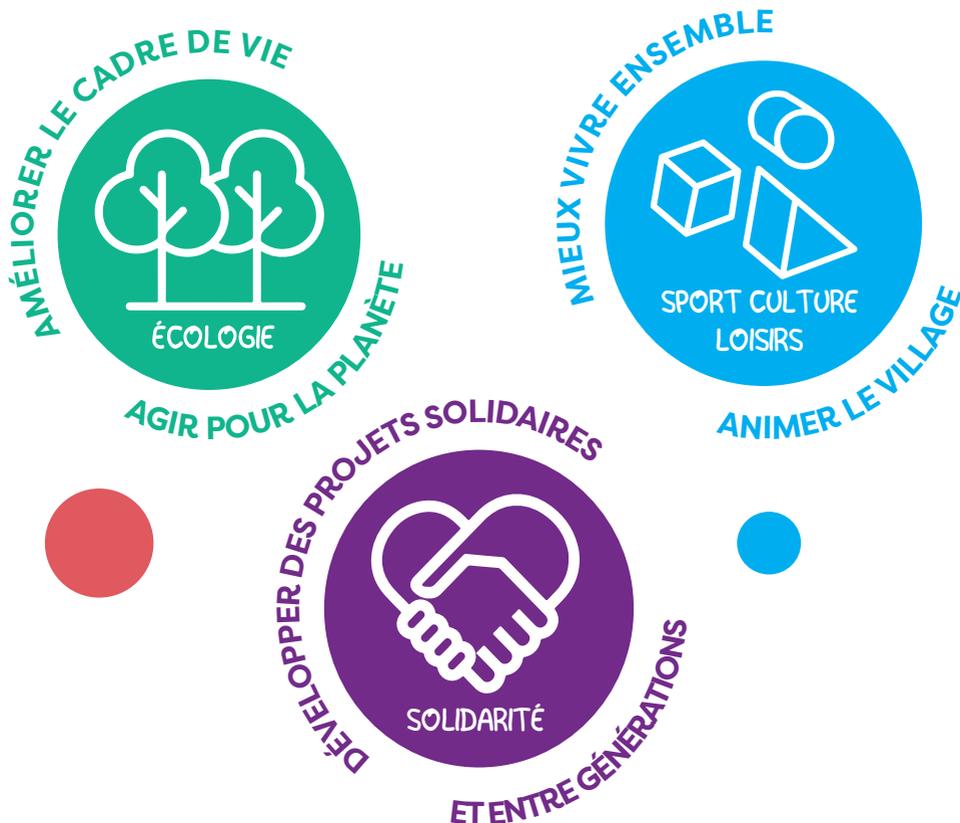
Un Conseil Municipal des Jeunes constitue un véritable lieu d'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie. Il apporte aux enfants et aux adolescents une connaissance de la vie locale et des institutions.

Devenir jeune conseiller, c'est s'engager à participer aux réunions et aux débats d'idées.

Pour les aider dans la définition des projets et dans leur mise en œuvre mais aussi dans l'apprentissage de la vie locale, ils pourront être accompagnés par un animateur et bénéficier d'un livret, et d'actions adaptées.

# JEUNES POUR L'AVENIR : LE CMJ POUR QUOI FAIRE ?

LE CMJ agira en particulier dans les domaines suivants :



**DEVENIR JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL :**  
**C'EST ÉCHANGER, PARTAGER, DÉBATTRE, PROPOSER ET AGIR**

Les membres du conseil municipal des jeunes sont porte-parole de la jeunesse pour améliorer le « bien vivre » pour tous dans le village. C'est pourquoi ils pourront être consultés par le conseil municipal des adultes pour tous les projets pouvant intéresser la jeunesse.

La commune apportera son soutien financier pour la mise en œuvre des projets proposés par le Conseil municipal des jeunes et qui seront retenus.

# SI TU VEUX PARTICIPER AU CONSEIL MUNICIPAL, COMMENT FAIRE ?

## ● SI TU VEUX ÊTRE CANDIDAT :

- Remplis ta fiche de candidature et élabore une affiche avec **tes idées, ta motivation** et raconte nous **qui tu es** (nom, prénom, classe, loisirs, passions....).

- Fais signer **l'autorisation parentale**

Et dépose le tout en mairie avant le : **15 SEPTEMBRE 2021 12H00**

## ● DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE : du 25 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2021

- **Réunion** en mairie avec les candidats : **25 SEPTEMBRE 10H30**

- **Affichage des programmes** et mise en ligne sur le site de la commune

**Date des élections : 9 OCTOBRE 2021 de 9H30 à 16H**

## ● SI TU VEUX VOTER, il faut d'abord récupérer ta carte d'électeur en mairie à partir du 1ER SEPTEMBRE,

### LE JOUR DE L'ÉLECTION :

- Tu devras venir **avec ta carte électorale**,

- Tu devras prendre un **bulletin de vote** et choisir **12 candidats** avec au minimum 2 candidats de primaire et 2 candidats du collège,

- Tu pourras voter en **insérant ton bulletin dans l'urne** et tu devras signer sur la liste des électeurs.

Le dépouillement est ouvert à tous et les résultats seront proclamés le soir même.

Pour compléter : voir le règlement intérieur du CMJ.

Pour en savoir plus : contact mairie (04 74 01 26 01)

## RAPPEL DU CALENDRIER :

- Dépôt des candidatures : du 1er au 15 septembre 2021

- Campagne électorale : du 25 septembre au 8 octobre 2021

- Elections : 9 octobre 2021

- Installation du conseil municipal des jeunes : 6 novembre 2021